

MAIRIE de JUVILLE

57590



55 Grande Rue
☎ 09 75 58 81 40
Email : mairie.juville@orange.fr

Lundis de 10h à 12h
Jeudis de 18h30 à 19h30

ARRÊTÉ MUNICIPAL Portant instauration d'une limitation de vitesse à l'intérieur de l'agglomération

Le Maire de la commune de JUVILLE ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2213-1 et L 2213-1-1 ;
Vu le code de la route et notamment ses articles R 110-1 et suivants, R 411-2, R 411-8, R 411-25 et R.413-3 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers des voies ouvertes à la circulation publique situées en agglomération ;

Considérant la vitesse excessive à laquelle les véhicules circulent sur la commune ;

Considérant le dénivelé et la sinuosité de la chaussée impliquant un manque de visibilité ;

Considérant la fréquentation des rues par de nombreux piétons et cyclistes notamment des enfants ;

Considérant que, sur l'ensemble des voies ouvertes à la circulation, situées à l'intérieur de l'agglomération, l'instauration d'une limitation de vitesse à 30 km/h permettra de renforcer la sécurité ;

ARRÊTE

Article 1 : La vitesse de circulation sera limitée à 30 km/h, dans les deux sens de circulation, sur l'ensemble des voies ouvertes à la circulation publique situées à l'intérieur de l'agglomération.

Article 2 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal par tous les agents habilités à cet effet et seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Juville.

Les panneaux de signalisation réglementaires rappelant les prescriptions du présent arrêté seront installés sur les lieux concernés, par les services communaux.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera transmise à Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Château-Salins.

Fait à Juville, 26 janvier 2023
Le Maire,
Hervé BLASSELLE



COMMUNE DE JUVILLE

BORDEREAU D'ENVOI

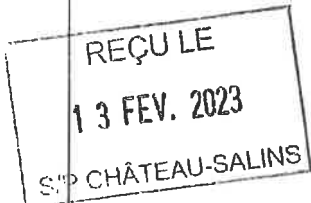
mairie.juville@orange.fr

Juville, le 26 janvier 2023

Commune de Juville

à

Sous-préfecture de Sarrebourg-Château-Salins
Antenne de Château-Salins

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
Arrêté du 26/01/2023 portant sur l'instauration d'une limitation de vitesse à l'intérieur de l'agglomération (6.1) Nombre total des actes transmis : 1	<u>1</u> <u>exemplaire</u> <u>de chaque</u> <u>acte</u>	Pour contrôle de légalité 

Le Maire,
Hervé BLASSELLE

